

CEEAC/Secrétariat général : 3ème réunion stratégique de crise sur le COVID19 et ses impacts

Libreville (Rép. Gabonaise), le 27 avril 2020-Le Secrétaire général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale(CEEAC), son Excellence, **Ambassadeur Ahmad Allam-mi** a présidé ce jour, au siège du Secrétariat général de la CEEAC, la troisième réunion stratégique de crise sur le COVID 1. [Imprimer](#)

Au menu de la rencontre :

- La Participation du Secrétariat général de la CEEAC aux réunions de l'Union africaine sur le COVID-19 ;
- L'Etat d'avancement des activités du Groupe de travail ;
- Les Contraintes liées au travail à distance ;
- Les Perspectives d'avenir ;
- Et les Directives du Secrétaire Général de la CEEAC

Ont pris part à la réunion, les Secrétares généraux adjoints, le Directeur des Affaires politiques et du MARAC, le Directeur de Cabinet du Secrétaire Général de la CEEAC, le Conseiller Economique et Coopération ainsi que les chefs de services en charge des programmes, de Santé et de Commerce, douanes et industrie. Le Secrétaire général adjoint en charge des questions de paix et sécurité a été excusé.

A l'ouverture de la réunion, le Secrétaire général de la CEEAC a procédé à un recadrage dans la terminologie de différents intitulés de plateforme en précisant que la réunion stratégique s'entend en termes de niveau de participation et d'orientation avant de la distinguer du Groupe de travail comportant en son sein des Experts placés sous la supervision des Secrétares généraux adjoints en charge de l'intégration socioculturelle et de l'intégration physique, économique et monétaire. Il y a donc primat de la réunion stratégique, présidée par le Secrétaire Général de la CEEAC sur le Groupe de travail placé sous la direction des hauts responsables précités.

S'agissant de la Participation du Secrétariat général de la CEEAC aux réunions de l'Union africaine sur le COVID-19, les participants ont été informés de la tenue des réunions à l'Union africaine (UA) sur le COVID-19 avec la participation des Communautés Economiques Régionales(CERs). Les groupes de travail mis en place n'ont malheureusement réservé qu'une seule place aux CERs en termes de participation. Au total, trois réunions ont déjà été organisées dont la dernière en date a eu lieu le lundi 20 avril 2020 par visioconférence.

Au cours desdites réunions, il a été mis en place un Comité de Pilotage du Fonds de gestion de la crise sanitaire sous la présidence du Commissaire en charge des affaires sociales de la Commission de l'Union Africaine(UA).

Après échanges, le Secrétaire général a demandé au Présidium du groupe de travail d'envisager ou d'instituer un mécanisme rotatif de participation aux prochaines séances.

Il a instruit le Secrétariat du Cabinet de relayer l'instruction au chef de bureau de Liaison de la CEEAC auprès de l'UA de transmettre dorénavant les rapports issus desdites réunions à l'ensemble des membres de la réunion stratégique.

Abordant le point sur l'état d'avancement des activités du groupe de travail le Rapporteur du Groupe de travail, le conseiller Joël Nkegna a présenté l'approche méthodologique de travail au sein du groupe consistant en l'organisation des réunions par sous-comités dans le but d'échanger sur la manière d'évaluer les impacts et effets provoqués par la crise sanitaire dans la sous-région.

Ce faisant, il a évoqué quelques institutions ayant déjà élaboré des documents similaires et disposant des données statistiques sur la base desquelles, le Groupe a levé l'option de rédiger un Plan d'action détaillé articulé ainsi qu'il suit :

- Dresser un état des lieux partant de la conjoncture internationale ;
- Dégager les effets induits sur différents secteurs essentiels dans la sous-région notamment la santé, la paix et sécurité et l'économie et finances... ;
- Lister les activités les plus impactées (transport aérien, pétrole, mines, agriculture...)

Concluant son propos, le Rapporteur a fait état d'une mouture avancée transmise à SEM le Secrétaire général et comportant une synthèse pouvant servir de support communicationnel par la hiérarchie.

Séance tenante, le Secrétaire Général de la CEEAC a instruit d'affiner ladite synthèse, sollicitée du reste par les services de la Présidence en exercice de la Communauté.

En ce qui concerne le Plan d'action en soi, les participants ont souligné l'impérieuse nécessité d'accélérer sa finalisation en veillant à y intégrer tous les aspects de la vie humaine impactés par la pandémie du COVID-19. Dans ce sens, toute contribution des Etats membres voire la prise en compte des exigences des partenaires, étant vivement souhaitée.

Le Rapporteur a épinglé quelques difficultés limitant les efforts des membres du Groupe en ciblant spécialement l'absence d'un logiciel adéquat susceptible de fournir les données statistiques de même que l'accès limité à l'internet étant donné les partages en ligne des documents souvent volumineux.

Les participants ont également déploré la faible réactivité des points focaux des Etats membres du secteur de santé dans la collecte et le partage des données.

Le Secrétaire général a instruit les entités compétentes pour une solution rapide aux problèmes soulevés.

Dans les perspectives d'avenir le Secrétaire Général de la CEEAC a annoncé la tenue prochaine d'un Sommet extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté par visioconférence et les possibilités pour le Secrétariat général d'engager des actions concrètes à l'endroit des Etats membres à l'instar de celles engagées par d'autres Communautés régionales.

S'agissant de la convocation prochaine d'un Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté sur la crise du COVID-19 par visioconférence, les participants ont échangé autour des modalités pratiques de sa tenue en responsabilisant davantage le Groupe de travail stratégique dans les préparatifs.

S'agissant des actions concrètes, les participants ont fait un tour d'horizon des possibilités d'appui du Secrétariat général aux Etats membres en tenant compte de leurs limites ou restrictions respectives à l'instar du Programme REDISSE IV où l'intervention n'est possible qu'en mode bilatéral, c'est-à-dire, entre la Banque mondiale et les Etats membres.

A ce propos, les participants ont déploré le fait que le Fonds communautaire de Santé créé en 2015 n'ait pas encore été activé de même que celui mis en place en matière de paix et sécurité pour combattre le Groupe terroriste Boko Haram.

Toutefois, à l'issue des échanges, il a été retenu de finaliser dans les meilleurs délais, le projet à réaliser dans le cadre du Programme d'Appui aux Réformes et capacités institutionnelles (PARCIC) dans son volet Frontières où des interventions sont prévues et susceptibles de couvrir des activités de dépistages aux frontières, d'installer des laboratoires mobiles ou de distribution des matériels/ équipements de lutte contre la propagation de la pandémie.

En définitive, le Groupe de travail a été chargé d'approfondir la réflexion en son sein en veillant particulièrement à toutes les implications du COVID-19 sur la Communauté de même qu'en explorant davantage les offres d'appui des partenaires. Dans les implications sur la Communauté, la réunion stratégique a attiré l'attention du Groupe de travail pour ne pas éluder les aspects sanitaires, sociaux, culturels au profit des impacts économiques et financiers.

Au terme de la réunion, le Secrétaire Général de la CEEAC a instruit le Groupe de travail ainsi qu'il suit :

- Poursuivre l'élaboration du document de stratégie régionale ;
- Consulter les plans d'action des Etats membres et les synthétiser ;
- Finaliser l'avant-projet du plan d'action communautaire contre le COVID-19 ;
- Transmettre l'ébauche aux Etats membres en prévision du Sommet annoncé ;
- Anticiper l'élaboration des projets de documents liés au Sommet (allocutions, agenda, communiqué final).
- Transmettre au Secrétaire Général de la CEEAC la situation quotidienne de l'évolution de la pandémie.

La réunion stratégique a décidé de prolonger le principe de travail à domicile jusqu'au 13 mai 2020 en maintenant le principe de la permanence au Cabinet de 09 heures à 13 heures.

En guise de conclusion, le Secrétaire Général a renouvelé la stricte observance des mesures barrières à la propagation du COVID-19 et remercié les participants pour les réflexions partagées.